

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-245

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :
du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE CRANVES-SALES - PROJET DE RESEAU PUBLIC DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - DESIGNATION DE PERSONNALITES COMPETENTES POUR ASSISTER AUX REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT

Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

La commune de CRANVES-SALES a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau public de chaleur, en décidant lors de son conseil municipal du 5 juillet 2023 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE, qui en a délibéré de façon concordante.

Lors de sa séance du 25 janvier 2024, le Comité syndical a confié la gestion de ce service public à sa Régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée de la seule autonomie financière.

Pour la réalisation du projet, le SYANE a décidé du lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des moyens de production, du

réseau de distribution et des sous-stations de livraison de la chaleur aux abonnés sur la commune de CRANVES-SALES.

Pour préparer et mener à bien cette procédure, le Syndicat a décidé de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, confiée au bureau d'études ELCIMAÏ, représenté par Monsieur Olivier BODIN et Monsieur Pamphile HIEZ, consultants.

La commune de CRANVES-SALES est intégrée à la gouvernance du projet au travers d'un Comité de pilotage animé par le SYANE. Monsieur Bernard BOCCARD, Maire de CRANVES-SALES, Madame Marion BARGES, 1^{ère} adjointe, Monsieur Arnaud WARGNIES, Directeur des Services Techniques, représentent la commune au sein de ce Comité de pilotage.

Conformément aux articles L.1414-2 et L.1411-5 du CGCT, l'attribution du marché global de performance précité sera décidée par la Commission d'Appel d'Offres du SYANE.

A ce titre, peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix consultative, des personnalités désignées par le Président de la Commission, qui, compte tenu de leurs connaissances particulières, peuvent contribuer au meilleur choix des entreprises.

Il est proposé d'autoriser le Président à désigner les personnes ci-après, comme personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant :

- Pour la commune de CRANVES-SALES :
 - Monsieur Bernard BOCCARD, Maire de CRANVES-SALES,
 - Madame Marion BARGES, 1^{ère} adjointe,
 - Monsieur Arnaud WARGNIES, Directeur des Services Techniques.
- En tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du SYANE :
 - Monsieur Olivier BODIN, consultant - Cabinet d'études ELCIMAÏ,
 - Monsieur Pamphile HIEZ, consultant - Cabinet d'études ELCIMAÏ.

Les membres du Bureau sont invités :

- à autoriser le Président à désigner les personnes précitées en qualité de personnalités compétentes pour participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres du SYANE, avec voix consultative, lors de l'analyse et de l'attribution du marché correspondant à la construction et à l'exploitation du réseau de chaleur.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.

